



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 février 2025, à 19 h 30, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Dominique Majeau, conseiller district # 5, est absent.

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
 - 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
4. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 4.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis (janvier 2025)
 - 4.2 Dépôt du décret de population
5. AFFAIRES DIVERSES
 - 5.1 Mandat pour réfection au terrain de balle – Clôtures et abris des joueurs
 - 5.2 Contrat pour location d'un photocopieur-imprimante
 - 5.3 Traitement de fissures 2025
 - 5.4 Travaux d'asphaltage/nids-de-poule et rapiéçage 2025
 - 5.5 Mandat pour branchement du 3^e puits à l'usine d'eau potable
 - 5.6 Mandat pour réparation des pompes à l'usine d'eau potable
 - 5.7 Bornes de recharge électrique – Programme de subvention Circuit électrique par Hydro-Québec
 - 5.8 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) volet local - Achat d'équipement de projection cinéma
 - 5.9 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) volet événement culturel local – Activités durant la semaine de relâche
 - 5.10 Évaluation d'une demande de permis assujéti au Règlement relatif au PIIA concernant une nouvelle construction – lots 6 532 491 et 6 532 492
 - 5.11 Contribution à Plume Libre Montcalm – Événements 2025
 - 5.12 Participation à la 23^e édition de la Dégustation de vins et fromages de la Fondation Horeb



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

- 5.13 Autorisation pour la tenue de l'activité Fête nationale du Québec 2025
 - 5.14 Autorisation de signature d'une entente relative à l'opération de la concession du restaurant du terrain de balle
 - 5.15 Félicitations aux bénévoles – Fin de semaine pour tous
 - 6. VARIA
 - 7. PÉRIODE DE QUESTIONS
- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2025-02-029

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2025-02-030

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 comme présenté.

ADOPTÉE.



2.2 **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025**

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2025-02-031

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025 comme présenté.

ADOPTÉE.



3. **APPROBATION DES COMPTES**

3.1 **Comptes à payer**



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 31 janvier 2025 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2025-02-032

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 janvier 2025 totalisant **153 362.75 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, le directeur général et greffier-trésorier a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 janvier 2025, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'il a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **147 700.12 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.



4. **DÉPÔT DE RAPPORTS**

4.1 **Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis (janvier 2025)**

DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis pour le mois de janvier 2025.



4.2 **Dépôt du décret de population**

DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le décret de population 2025 pour la municipalité de Saint-Esprit. De ce fait, la population passe de 2294 à **2 350** habitants, représentant une augmentation de 56 habitants.



5. **AFFAIRES DIVERSES**

5.1 **Mandat pour réfection au terrain de balle – Clôtures et abris des joueurs**

Considérant la subvention obtenue dans le cadre du programme PAFIRSPA pour l'amélioration du terrain de balle;

Considérant la résolution 2023-03-076 mandatant une entreprise pour les travaux de réfection du terrain de balle;

Considérant que cette entreprise n'est plus en mesure d'effectuer les travaux;

Considérant l'offre de services EST-577 de *Clôtures Xcellence* du 14 janvier 2025 pour l'ajout de deux (2) abris de joueurs, l'installation de clôtures et de filets de protection.

2025-02-033

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER *Clôtures Xcellence* pour effectuer les travaux de réfection au terrain de balle, au montant de **19 050 \$ plus taxes**, tel que détaillé dans l'offre de services du 14 janvier dernier.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, au poste budgétaire **23-08008-721**. Cette dépense est financée par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



5.2 **Contrat pour location d'un photocopieur-imprimante**

Considérant la proposition de *Bureautech* de changer le photocopieur-imprimante actuel pour une version mieux adaptée aux besoins de la Municipalité;

Considérant la soumission du 10 janvier 2025 pour le remplacement du photocopieur-imprimante au coût estimé de **2 165 \$ plus taxes trimestriellement** (incluant la location du copieur et des copies effectuées);

Considérant que la municipalité profiterait d'économies par le remplacement du copieur actuel par un de la nouvelle génération;

Considérant les avantages qu'offre le modèle Canon DX-C5860i.

2025-02-034

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REMPLACER dès maintenant le copieur Canon pour un modèle Canon DX-C5860i, et ce, pour un terme de location de 22 trimestres, tel que présenté dans l'offre de *Bureautech* du 10 janvier 2025.

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat tel que requis. Que cette dépense soit affectée aux activités fonctionnement, poste budgétaire **02-13000-517** et d'en autoriser le paiement.

Que le coût des copies soit affecté aux activités fonctionnement, poste budgétaire **02-13000-670**.

ADOPTÉE.



5.3 **Traitement de fissures 2025**

Considérant l'état de certaines voies publiques ;

Considérant que le traitement des fissures permet de prolonger la vie des tronçons pour lesquels des travaux d'investissement ont été effectués depuis les dernières années sur le territoire.

2025-02-035

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER le directeur des infrastructures et de l'aménagement pour faire effectuer les travaux de traitement de fissures nécessaires.

D'AUTORISER une dépense nette de **21 000 \$ net** et nécessaire à la réalisation desdits travaux.

D'AFFECTER tout solde disponible, le cas échéant, en travaux de rapiéçage supplémentaire.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-521**, comme prévu au budget 2025, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

~~~~~

## 5.4 Travaux d'asphaltage/nids-de-poule et rapiéçage 2025

**Considérant** la nécessité de procéder à des travaux correctifs sur le réseau routier pour maintenir la qualité des rues;

**Considérant** qu'une somme a été prévue en ce sens au budget 2025.

2025-02-036

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** le directeur des infrastructures et de l'aménagement pour faire effectuer les travaux de rapiéçages nécessaires.

**D'AUTORISER** une dépense nette de **20 000 \$ net** et nécessaire à la réalisation desdits travaux.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-521**, comme prévu au budget 2025, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

5.5 Mandat pour branchement du 3^e puits à l'usine d'eau potable

Considérant la proposition de services professionnels 25-0138 de *GBI experts-conseils* du 23 janvier dernier.

2025-02-037

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER *GBI experts-conseils* pour plans et devis en lien avec le raccordement du 3^e puits et la relocalisation du système de chloration à l'usine d'eau potable, au montant de **34 500 \$ plus taxes**, tel que détaillé dans la proposition de services du 23 janvier dernier.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, au poste budgétaire **23-05023-721**, de financer cette dépense par la TECQ 2024-2028 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 5.6 Mandat pour réparation des pompes à l'usine d'eau potable

**Considérant** la nécessité de réparer deux pompes à l'usine d'eau potable;

**Considérant** les propositions de services professionnels 2068 et 2071 des *Entreprises B. Champagne inc.* du 17 janvier dernier.

2025-02-038

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** *Les Entreprises B. Champagne inc.* pour :

- Réparation du moteur de la pompe #2 et fourniture d'un arbre de commande de la pompe, au montant de **5 082 \$ plus taxes** (affectation aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-41200-526**);
- Fourniture d'une pompe de surpression de réserve qui alimente la conduite de Sainte-Julienne, au montant de **5 785 \$ plus taxes** (affectation aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05000-725**).



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

**D'AFFECTER** ces dépenses aux postes budgétaires ci-haut détaillés et d'autoriser le financement ces dépenses par l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté – Eau potable, poste budgétaire **59-13150-000**.

**ADOPTÉE.**



## 5.7 **Bornes de recharge électrique – Programme de subvention Circuit électrique par Hydro-Québec**

**Considérant** qu'Hydro-Québec déploie le Programme de subvention de 4500 bornes afin d'accélérer le déploiement d'infrastructures de recharge publique;

**Considérant** que la municipalité désire offrir un point de recharge électrique central dans la municipalité;

**Considérant** que la municipalité souhaite participer activement à la transition écologique vers la mobilité durable.

2025-02-039

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** monsieur Simon Franche, directeur général, à procéder à une demande de subvention au Programme 4500 bornes afin d'installer deux (2) bornes simples sur le territoire de la Municipalité.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, au poste budgétaire **23-04000-725** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.8 **Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) volet local - Achat d'équipement de projection cinéma**

**Considérant** que la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'équipement de projection cinéma;

**Considérant** que la Municipalité déposera une demande d'aide financière au FRR de la MRC de Montcalm dans le cadre de ce projet.

2025-02-040

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du FRR pour l'achat d'équipement de projection cinéma.

QUE monsieur Germain Majeau, maire, et monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, soient désignés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Esprit, les documents nécessaires à la demande de financement au Fonds régions et ruralité de la MRC de Montcalm.

QUE la Municipalité s'engage à fournir la mise de fonds exigée par le programme, soit 20 % du coût du projet.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

**5.9 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) volet événement culturel local – Activités durant la semaine de relâche**

**Considérant** que la Municipalité souhaite présenter aux citoyens une programmation d'ateliers et d'activités dans le cadre de la semaine de relâche;

**Considérant** que la Municipalité déposera une demande d'aide financière au FRR de la MRC de Montcalm dans le cadre de ce projet.

2025-02-041

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du FRR pour programmation d'ateliers et d'activités dans le cadre de la semaine de relâche.

QUE monsieur Germain Majeau, maire, et monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, soient désignés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Esprit, les documents nécessaires à la demande de financement au Fonds régions et ruralité de la MRC de Montcalm.

QUE la Municipalité s'engage à fournir la mise de fonds exigée par le programme, soit 20 % du coût du projet.

**ADOPTÉE.**



**5.10 Évaluation d'une demande de permis assujéti au Règlement relatif au PIIA concernant une nouvelle construction – lots 6 532 491 et 6 532 492**

**Considérant** que le projet consiste à la construction d'un jumelé sur les terrains vacants de la place Durand;

**Considérant** que ce projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #659-2021;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #659-2021;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2025-02-042

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le service d'urbanisme à délivrer les permis et certificats requis en lien avec cette décision conformément à la réglementation applicable en vigueur au moment de la demande.

Que cette résolution, qui constitue une condition préalable à l'émission des permis et/ou des certificats requis, sera caduque si les travaux ne sont pas entrepris avant un délai de 12 mois de la présente résolution d'approbation.

Si les travaux projetés répondent aux critères pour la subvention relative au programme de revitalisation décrit dans le règlement, le requérant pourrait déposer une demande lorsqu'il aura terminé ses travaux, le tout dans les délais du permis émis, selon les sommes résiduelles disponibles dans le programme de subvention mis en place par la Municipalité de Saint-Esprit et selon les critères d'admissibilité du programme qui sera en vigueur au moment de la demande.

**ADOPTÉE.**



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025



## 5.11 Contribution à Plume Libre Montcalm – Événements 2025

2025-02-043

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** *Plume Libre Montcalm* pour couvrir les événements municipaux pour l'année 2025, au montant de **1 200 \$**.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, au poste budgétaire **02-13000-349** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.12 Participation à la 23<sup>e</sup> édition de la Dégustation de vins et fromages de la Fondation Horeb

**Considérant** que les bénéfices seront distribués à la maison *Horeb*, qui permet d'accueillir, d'héberger et d'accompagner toute personne qui a besoin d'aide, de réflexion, d'amour et d'une nouvelle espérance.

2025-02-044

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** deux (2) élus, soit monsieur Alain Robert et monsieur André Renaud, à représenter la municipalité lors de la 23<sup>e</sup> édition de la *Dégustation de vins et fromages de la Fondation Horeb* qui aura lieu le samedi 22 février prochain à la Maison Horeb.

Le coût du billet au montant de **125 \$** chacun est à la charge de la municipalité.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-11000-310** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.13 Autorisation pour la tenue de l'activité Fête nationale du Québec 2025

**Considérant** que la Fête nationale du Québec 2025 se tiendra le lundi 23 juin 2025;

**Considérant** la programmation et la proposition budgétaire pour la réalisation de l'activité déposées par le coordonnateur aux loisirs.

2025-02-045

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la tenue de la *Fête nationale du Québec* le 23 juin 2025.

**DE NOMMER** monsieur Dominic Lapalme, coordonnateur aux loisirs, à la vie communautaire et aux communications, comme responsable de la *Fête nationale du Québec 2025*.

**D'AUTORISER** monsieur Dominic Lapalme, à déposer une demande d'aide financière au *Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête Nationale 2025*.

**DE DEMANDER** à la municipalité de Saint-Roch-Ouest de participer à l'évènement en contribuant pour un montant de **500 \$** plus taxes.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, postes budgétaires prévus au budget 2025, et d'en autoriser le paiement.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

ADOPTÉE.



## 5.14 *Autorisation de signature d'une entente relative à l'opération de la concession du restaurant du terrain de balle*

**Considérant** l'intérêt de madame Christiane Roy à opérer la concession du restaurant du terrain de balle pour l'été 2025;

**Considérant** que la locataire devra demander une assurance responsabilité à son assureur, remboursable par la Municipalité;

**Considérant** que la locataire devra faire les démarches nécessaires à l'obtention d'un permis de restaurateur auprès du MAPAQ, remboursable par la Municipalité.

2025-02-046

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir avec madame Christiane Roy pour l'opération de la concession du restaurant du terrain de balle pour la saison 2025 aux conditions prévues à ladite entente.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement, postes budgétaires **02-70150-423** pour l'assurance et **02-70150-493** pour le permis MAPAQ et d'en autoriser les paiements.

ADOPTÉE.



## 5.15 *Félicitations aux bénévoles – Fin de semaine pour tous*

**Considérant** les activités qui se sont déroulées la fin de semaine du 24-25 et 26 janvier dernier.

2025-02-047

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE REMERCIER** chaleureusement tous les bénévoles qui ont collaboré, de près ou de loin, à la réussite du tournoi de ballon sur glace et des activités familiales à la bibliothèque ainsi qu'à l'intérieur du gymnase de l'école Dominique-Savio lors de la fin de semaine du 24-25 et 26 janvier 2025.

La municipalité adresse des remerciements spéciaux à Benoit Pelletier, Antoine Rivest et Cédric Mercier, le comité d'organisation, à Louis Lapalme, à Hélène Lapalme et les bénévoles de la Fabrique, à Pierre Collin pour la paille, Yvon Grégoire pour le bois, Sylvain Rivest pour le prêt d'une machine à barbe à papa, Roxanne Bolduc et Martine Parent pour les activités à la bibliothèque et Camille Bellerose, coordonnatrice de la Maison des jeunes de Saint-Esprit, pour la distribution de collation et aide à l'animation des activités au gymnase.

Félicitations aux participants et aux équipes gagnantes!

ADOPTÉE.



## 6. *VARIA*

Aucun sujet.





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Simon Franche,
Directeur général et greffier-trésorier

~~~~~

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 55, l'ordre du jour est épuisé.

2025-02-048

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

- Original signé -

- Original signé -

Germain Majeau
Maire et
Président d'assemblée

Simon Franche
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Germain Majeau,
Maire et Président d'assemblée